# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON DE ROYAN** 

-----

**COMMUNE DE ROYAN** 

N° 10.040

L'An deux Mille Dix, le 29 Janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

## **DATE DE LA CONVOCATION**

## **DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 janvier 2010

Le 22 janvier 2010

**ETAIENT PRESENTS**: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

## **ETAIENT REPRESENTES**:

M. DENIS représenté par Mme PELLET

Mme CHABANEAU représentée par M. GONZALEZ

M. LABIA représenté par M. GIRAUD

Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE

M. CAU représenté par M. COASSIN

Mme DUMAS représentée par M. LE GUEUT

M. FILOCHE représenté par Mme FAUQUET-MOLL

Mme LEFÈBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHÉRON

M. PRUDENCIO représenté par M. CHABASSE

M. RICH représenté par Mme CROUÉ

M. STOFFAËS représenté par Mme PELTIER

## ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: néant

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES SINISTRÉS D'HAÏTI

**RAPPORTEUR**: M. le Député-Maire

**VOTE: UNANIMITE** 

Suite aux graves conséquences du séisme dévastateur qui a frappé le peuple haïtien le mardi 12 janvier 2010, je vous propose de venir en aide aux sinistrés particulièrement touchés par cette catastrophe et de le faire en liaison avec l'Association des Maires de France, qui recommande d'utiliser le Centre de crise du ministère des Affaires Etrangères et Européennes, dans le but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000 € aux sinistrés d'Haïti, ce qui correspond à la moyenne des aides attribuées par des villes comparables à Royan.
- de mandater cette somme par l'intermédiaire du fonds de concours mis en place par le Centre de crise du ministère des Affaires Etrangères et Européennes, ouvert aux collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 1<sup>er</sup> février 2010

Le Député-Maire, Didier QUENTIN